

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 novembre 1983

La séance est ouverte à 14 heures.

● (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

FEU JOHN F. KENNEDY

L'ANNIVERSAIRE DE L'ASSASSINAT DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Maurice Harquail (Restigouche): Pour le monde entier, monsieur le Président, la journée d'hier a été très historique et très importante. J'avais l'intention de prendre la parole et de rendre hommage au 35^e président des États-Unis, le regretté John F. Kennedy, car je suis certain que tous les députés se souviennent nettement et avec tristesse de l'assassinat qui remonte à vingt ans. Compte tenu de l'étroite amitié qui nous relie à nos amis du Sud, quelque 225 millions d'Américains, j'aimerais transmettre des condoléances spéciales non seulement au président et aux citoyens des États-Unis d'Amérique, mais aussi à la famille Kennedy.

Si le Règlement me le permet, monsieur le Président, je demande le consentement unanime pour que la Chambre envoie un message au président des États-Unis et aux Américains, et, en particulier, un message spécial de condoléances à la famille Kennedy en commémoration de . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé. La parole est au député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen).

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—LE DRAME DES FEMMES ET DES ENFANTS DANS LES
CAMPES DE RÉFUGIÉS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, il y a un an, en septembre, le monde apprenait avec consternation le terrible massacre des réfugiés des camps de Sabra et de Chatila. Nous avons tous été atterrés par l'atrocité de ce massacre. C'est avec des manchettes bruyantes que les journaux du monde entier ont annoncé ce qui se passait, des manchettes comme «La mort de Gemayel donne lieu à des représailles horribles faites sans discernement». Des affiches ont proclamé: «A bas le gouvernement sanguinaire de Begin!» Et toute cette brutalité sous le regard objectif des caméras, comme il se devait, car les auteurs du massacre méritaient que le monde entier sache l'horreur de leur geste.

Un autre massacre est maintenant en cours. Il s'agit du conflit qui oppose les forces de l'OLP, au Liban, et dont les vrais réfugiés sont les victimes. Les femmes, les enfants et les nationaux libanais, qui n'ont absolument rien à voir dans ce conflit, sont les plus touchés. Quelle différence, monsieur le Président! Quel silence assourdissant les médias du monde entier n'observent-ils pas sur le drame de ces réfugiés et de ces citoyens Libanais! Qu'attendent maintenant les caméras pour scruter la misère des femmes et des enfants de ces camps de réfugiés? Qu'attend-on pour condamner les factions antagonistes d'utiliser les camps de réfugiés comme des campements militaires?

M. le vice-président: A l'ordre. Le temps mis à la disposition du député est expiré.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LE 2^E ANNIVERSAIRE DE L'ACCORD CONSTITUTIONNEL

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, il y a deux ans aujourd'hui, les Canadiennes remportaient une victoire retentissante dans leur lutte pour l'égalité. Après 18 jours d'efforts, l'article 28 de la constitution canadienne était modifié pour garantir l'égalité des sexes. En ce jour historique, la Chambre des communes a appris que le gouvernement avait pu obtenir l'accord de toutes les provinces qui avaient signé l'entente afin que la disposition dérogatoire ne s'applique pas à l'article 28 sur l'égalité des hommes et des femmes.

Le ministre chargé de la condition féminine a signalé que, depuis deux ans, de nombreuses initiatives importantes ont été prises dans le domaine des droits de la femme. Ces initiatives comprennent la ratification par le Canada de la convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; les principes directeurs du Conseil du Trésor concernant le harcèlement personnel et les clichés de nature sexuelle dans les communications du gouvernement ainsi que la première conférence fédérale, provinciale et territoriale des ministres chargés de la condition féminine.

Il y a eu aussi la nomination de Bertha Wilson qui devient la première femme à faire partie de la Cour suprême du Canada et de Constance Glubé qui est devenue premier juge en chef au Nouveau-Brunswick.

Le dégrèvement accordé pour frais de garde d'enfants a été doublé et il est de \$2,000 par enfant. Des modifications ont été apportées à la loi sur l'assurance-chômage pour améliorer les allocations de maternité et, pour la première fois, les parents adoptifs auront droit à ces prestations.